

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET
Responsable du service du conseil municipal
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 29 mai 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Mai 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de pouvoirs : 4

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : Jean-Paul LAUNAY a donné pouvoir à François PILLOT, Michel PASQUIER a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Camille LECUIT a donné pouvoir à Yves PARINGAUX.

Absent excusé : Néant

Secrétaires de séance : Yves PARINGAUX et Christine RENIER

Session ordinaire

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou forfait (*)
08/04/15	035	Marchés publics - Marché pour la remise à niveau des diagnostics d'accessibilité et d'élaboration de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmé) avec l'entreprise ACCEO division A2CH de Ingré (45)	11 040,00 €
10/04/15	036	Marchés publics - Marché pour l'acquisition d'un lave- vaisselle au restaurant scolaire de l'école de La Guignière avec l'entreprise Cie Hobart SAS de Croissy- Beaubourg	3 122,50 €
27/04/15	037	Marchés publics - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant les travaux de création d'un dalot sous la RD 276 avec l'entreprise ACP2S de Athée-sur-Cher	780,00 €
28/04/15	038	Urbanisme - Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale BT 215 au lieu-dit Vallières pour la pose de ruches (à titre gratuit)	-----
05/05/15	039	Marchés publics - Marché pour une étude complémentaire de sol pour le futur centre technique municipal avec l'entreprise Compétences Géotechniques Centre Ouest de Fondettes	5 840,00 €

1 Demande de garantie d'emprunts présentée par Touraine Logement ESH pour la réhabilitation d'un foyer de douze logements locatifs situés 15 rue de Vallières à Fondettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir à hauteur de 50 % les emprunts contractés par Touraine Logement ESH (14, rue du Président Merville CS 50815 37008 Tours Cedex 01) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 12 logements au foyer situé 15 rue de Vallières à Fondettes comme suit :

- Un prêt amélioration/réhabilitation d'un montant de 296 966 € d'une durée de 25 ans avec période de préfinancement de 6 mois. Le taux d'intérêt annuel est indexé sur le livret A avec une marge de 0,6 %.

La garantie porte donc sur un montant de **148 483 €**.

- Un prêt amélioration/réhabilitation spécifique à la réhabilitation thermique (éco-prêt) d'un montant de 168 000 € d'une durée de 25 ans avec une période de préfinancement de 6 mois. Le taux d'intérêt annuel est indexé sur livret A avec une marge négative de -0,25 %.

La garantie porte donc sur un montant de **84 000 €**.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tous documents afférents à la délibération.

2 Admission en irrécouvrable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet la somme de 1 767,59 € en irrécouvrable (suite au départ à la retraite pour invalidité d'un agent communal). Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tous documents afférents à la délibération.

3 Rapport d'activité du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité 2014 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes. Les 2100 repas journaliers sont produits en régie dans la cuisine centrale située dans la zone artisanale de la Haute Limougière en liaison froide.

En 2014, un site internet a été créé : www.syndicatrestauration37.fr. Il permet d'avoir accès aux menus et présente le fonctionnement du syndicat mixte.

4 Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour les illuminations de fin d'année

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours de 3 000 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de la participation au financement des illuminations de fin d'année. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document en exécution de la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

5 Demande de fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour le remplacement des candélabres dans le centre-ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 12 rue Blaise Pascal 37013 Tours cedex 01) pour le remplacement des candélabres. Le montant estimatif total des travaux s'élève à 51 793 € HT soit 62 151,60 € TTC. Le SIEIL participe financièrement à hauteur de 30 % du devis hors taxe (hors génie civil). Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document en exécution de la délibération.

6 Demande de fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la mise en place de nouveaux luminaires rue de la Barre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 12 rue Blaise Pascal 37013 Tours cedex 01) dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de la Barre. Le montant estimatif total des travaux s'élève 34 205 € HT soit 41 046 € TTC. Le SIEIL participe financièrement à hauteur de 30 % du devis hors taxe (hors génie civil). Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document en exécution de la délibération.

7 Convention de groupement de commandes avec Tour(s)plus et des communes de l'agglomération pour la fourniture de matériel bureautique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'associer au groupement de commandes constitué avec les communes de Druye, Parçay-Meslay, Joué-les-Tours, La Riche, Tours et la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, ayant pour objet l'acquisition de matériel bureautique (micro-ordinateurs, imprimantes et périphériques).

La commune de Tours est désignée comme coordonnateur du groupement et assurera l'organisation de la consultation. Les coûts liés à l'organisation de la consultation seront pris en charge pour moitié par la commune de Tours et la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention de groupement de commandes.

8 Engagement de principe auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique et de télécommunication rue des Maisons Rouges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et des réseaux de télécommunication rue des Maisons Rouges. Les montants restant à la charge de la Ville sont estimés à

➤ 12 544,36 € HT pour la dissimulation des réseaux électriques basse tension (la TVA est prise en charge par le SIEIL)

➤ 58 552,34 € TTC pour la dissimulation des réseaux de télécommunication.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention d'organisation et de maîtrise d'ouvrage à intervenir, ainsi que tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et le suivant.

9 Déclaration préalable pour les travaux de ravalement du mur d'enceinte de l'école Camille Claudel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer et à signer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement du mur d'enceinte (peinture ton pierre) de l'école communale Camille Claudel. Les crédits nécessaires sont prévus au budget général de l'exercice en cours.

10 Avenant n° 2 aux lots n° 1 et 2 des marchés à bons de commande passés avec l'entreprise Colas Centre Ouest pour l'entretien de la voirie communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 aux lots 1 et 2 des marchés à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale passés avec l'entreprise Colas Centre Ouest, Agence Colas Tours Nord, 2 Rue de la Plaine à Mettray, afin d'intégrer dans le bordereau de prix une référence supplémentaire. Il s'agit de la fourniture et de la mise en oeuvre d'enrobé Compomac sur une épaisseur moyenne de 4 cm, soit 7,38 € HT le mètre carré.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer l'avenant à intervenir, ainsi que tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

11 Demande d'autorisation de dépôt du permis de construire du Centre technique municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer et à signer la demande de permis de construire pour le Centre technique municipal et à accomplir toutes les formalités administratives se rattachant à la délibération.

12 Protocole d'accord avec le Crédit Agricole Immobilier Résidentiel pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZY n° 1 sise au lieu-dit Clos Poulet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le protocole d'accord à intervenir entre le CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL et la Commune pour l'acquisition de deux emprises à extraire de la parcelle ZY n° 1, d'une superficie totale de 550 m² environ, moyennant le prix de 1 euro symbolique, et sous réserve de l'obtention par le Crédit Agricole Immobilier Résidentiel d'un permis de construire purgé de tout recours et retrait.

L'objectif de ces acquisitions est la création d'un cheminement doux, d'une largeur de 3 mètres, entre les parcelles ZY n°1 et n°2 et reliant l'avenue du Général de Gaulle et la rue François Rabelais, et l'élargissement de la rue François Rabelais. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document se rapportant à la présente délibération et notamment la promesse de vente et l'acte s'y rattachant par devant notaire.

13 Cession au Conseil Départemental des parcelles communales ZR n° 117 et ZR n° 188 constitutives de la bretelle d'accès au boulevard périphérique Nord-Ouest au titre des régularisations foncières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder au Conseil Départemental les parcelles cadastrées ZR n° 117 et ZR n° 188, constitutives de la bretelle d'accès au boulevard périphérique. Les terrains d'une superficie totale de 80 m² sont situés au lieu-dit Les Mussetteries. La cession se fera moyennant le prix de un euro symbolique (conformément à l'estimation des services fiscaux en date du 3 mars 2015 et au plan d'arpentage effectué).

Ces cessions feront l'objet d'un acte administratif rédigé par le Conseil Départemental. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

14 Cession au Conseil Départemental des portions des chemins ruraux n° 98, n° 114, n° 119 et n° 111 constitutives du boulevard périphérique nord-ouest au titre des régularisations foncières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder au Conseil Départemental les portions de chemins ruraux n° 98, n°114, n°119 et n°111, constitutives du boulevard périphérique, situées aux lieux-dits Les Longues Raies, Clos du Tison, Clos de la Frémaudière et Bois Jésus Nord, d'une superficie totale de 1798 m², moyennant le prix de un euro symbolique, conformément à l'estimation des services fiscaux en date du 10 avril 2015.

Ces cessions feront l'objet d'un acte administratif rédigé par le Conseil Départemental. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

15 Avis sur la modification n°1 du Programme Local de l'Habitat 2011-2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification n°1 du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2016 qui renouvelle, à compter de 2014, le scénario de développement de l'offre résidentielle au vu des évolutions du périmètre communautaire, du cadre législatif et des volontés communales. Il fixe un nouvel objectif global de construction de 4 521 logements sur 2014-2016.

Cumulé avec les 5 200 logements commencés entre 2011 et 2013, ce scénario doit permettre d'atteindre, en 2017, l'objectif initial de 9 600 nouveaux logements réalisés sur 6 ans. Pour Fondettes, le rythme de production est de 85 logements par an.

16 Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne et ses mesures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis réservé sur le projet de SDAGE dans l'attente des réponses aux demandes d'éclaircissement sur l'impact du SDAGE sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Le périmètre du SDAGE couvre 156 000 km², 28 % du territoire métropolitain, 36 départements et 10 régions. Le projet du SDAGE traite des enjeux majeurs comme la maîtrise des pollutions diffuses, le partage de la ressource en eau disponible, la restauration des eaux littorales, la continuité écologique et le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau. Le changement climatique est une nouvelle composante du projet du SDAGE 2016-2021.

17 Convention avec l'association Comité 37 de Volley-ball dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'animation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires avec l'association Comité 37 de Volley-ball (affilié à la Fédération française de Volley-ball), sise Maison des Sports, rue de l'aviation à Parçay-Meslay.

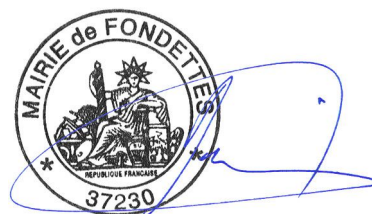
La rémunération de la prestation s'élève à 20 € la séance d'une heure, plus 5 € par jour au titre des frais de déplacement (une remise de 50 % ayant été consentie sur ce poste). Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention à intervenir ainsi que tout document afférent à la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

18 Convention avec l'Institut du Travail Social pour l'accueil de stagiaires éducateurs de jeunes enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'accueil de stagiaires issus de la formation préparatoire au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants enseignée au sein de l'Institut du travail social (ITS situé 17 rue Groison à Tours) au sein des structures municipales multi-accueil de la petite-enfance. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention définissant les modalités de partenariat entre l'ITS de Tours et la ville de Fondettes ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la délibération.

Fait le 29 mai 2015
Affiché le 1er juin 2015

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA